



ENTREE GRATUITE-RESTAURATION-SHOP BMX

PISTE DE BMX - ROUTE DE SAINT HEAND



CHALLENGE AURA

20 OCTOBRE



CHALLENGE AURA BMX 2019/2020

Territoire 1



la ville de



Ont le plaisir de vous inviter pour :
Au Challenge AURA Est le MANCHE 2 le

DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019

HORAIRES / DEROULEMENT

- de 9 h à 10 h 45 : essais toutes catégories
- à 11 h : 2 manches qualificatives
- Pause repas
- 3^{ème} manche et phases finales
- Remise des récompenses par le club

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des aléas climatiques, du nombre d'engagés dans chaque catégorie...

REGLEMENT

Règlement FFC Challenge Auvergne-Rhône-Alpes de BMX - saison 2019/2020

www.auvergnerhonealpescyclisme.com/bmx/communreglementation-bmx

Le Règlement FFC servira de support à l'organisation de cette épreuve.

Tous les pilotes ayant répondu aux qualifications mises en place par les commissions départementales peuvent participer (Nationaux et Elites compris ...).

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conformes au règlement en vigueur.

Il n'y aura pas de points sur les manches qualificatives.

Les pilotes ayant des licences en cours ne pourront pas participer aux épreuves.

Le pilote doit rester en possession de sa licence. Il devra vérifier lui-même sa catégorie, son numéro de pilote et autres renseignements. Il devra également avoir la pastille de la couleur correspondant à sa catégorie sur sa plaque frontale.

Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'Loisir ne sont pas autorisés à participer.

Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC pour l'équipement des vélos et les tenues vestimentaires.

Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical et le transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3^{ème} manche pour apparaître dans le classement.

Les numéros dans le dos des maillots ne sont plus tolérés pour les courses Auvergne-Rhône-Alpes.

Aucun changement ne sera effectué après l'affichage des races.

Qualifications :

Pour les pilotes NON nationaux, la participation à DEUX manches (sur TROIS) du Challenge AURA BMX 2020 est obligatoire pour permettre la qualification et la participation au Trophée – Championnat BMX AURA 2020. La participation au Challenge AURA BMX n'est pas obligatoire pour les pilotes nationaux, mais leur présence est tout de même souhaitable.

ENGAGEMENTS / INSCRIPTIONS

Pour une épreuve 20'' ou 24'' :

- 6 € par pilote jusqu'à la catégorie benjamin (incluse)
- 10 € par pilote pour les catégories minime et plus

Pour une épreuve 20'' et 24'' :

- 12 € par pilote

Pour le comité AURA, seuls les pilotes licenciés dans les départements : Territoire 1 peuvent participer. Pour les autres comités, la course est ouverte à tous les licenciés.

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs via le logiciel CICLEWEB accessible sur internet : <https://cicleweb.ffcf.fr/>

Clôture des inscriptions sur cicleweb le : MERCREDI 17 OCTOBRE 20H00.

Passé ce délai, une pénalité sera appliquée pour tout engagement tardif. Le responsable de chaque club devra veiller à bien valider ses inscriptions avant la date limite. Toute absence de pilote devra obligatoirement être signalée au responsable du secrétariat.

À partir de 10 pilotes engagés, chaque club devra fournir un arbitre.

Le règlement se fera sur place auprès du secrétariat par les responsables de chaque club. Toute absence de pilote devra obligatoirement être signalée à la personne responsable du secrétariat.

Trois courses seront mises en ligne :

1. CHALLENGE REGIONAL BMX TERRITOIRE 1 MANCHE 2 20''
2. CHALLENGE REGIONAL BMX TERRITOIRE 1 MANCHE 2 24''
3. CHALLENGE REGIONAL BMX TERRITOIRE 1 MANCHE 2 20/24''

LES CATÉGORIES (BLOCS / PASTILLES)

(Voir annexe)

Les pilotes courront avec les catégories 2020.

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Pour les Filles dans les catégories Benjamins et moins, si elles sont moins de 4 pilotes dans les catégories, elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie, tout en gardant un classement séparé.

Aucun sur-classement ne sera accepté.

Pour la catégorie Elite Hommes, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Homme 19/29 ans.

Pour la catégorie Elite Femmes, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Femme 17 et +.

<i>20'' garçons</i>	<i>Blocs / Pastilles</i>	<i>20'' filles</i>	<i>Blocs / Pastilles</i>	<i>24'' garçons et filles</i>	<i>Bloc / Pas de Pastilles</i>
<i>8 ans et moins</i>	BLOC 2	<i>8 ans et moins filles</i>	BLOC 2	<i>Cruisers Dames</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Pupilles</i>	BLOC 2	<i>Pupilles filles</i>	BLOC 2	<i>Cruisers espoirs Minimes- Cadets</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Benjamins</i>	BLOC 2	<i>Benjamines</i>	BLOC 2	<i>Cruisers experts 17-29 ans</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Minimes</i>	BLOC 3	<i>Minimes - Cadettes</i>	BLOC 3	<i>Cruisers seniors 30-39 ans</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Cadets</i>	BLOC 3	<i>17 ans et plus</i>	BLOC 3	<i>Cruisers vétérans 40 ans et plus</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Juniors</i>	BLOC 4	<i>Elites Femmes</i>	BLOC 4		
<i>H. 19/29 ans</i>	BLOC 4				
<i>Master : 30 ans et plus</i>	BLOC 4				
<i>Elites Hommes</i>	BLOC 4				

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Tous les pilotes licenciés du comité Auvergne-Rhône-Alpes ayant participé seront classés. Les résultats seront sur le site du comité : www.auvergnerhonealpescyclisme.com

Les 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

La réglementation concernant la cérémonie protocolaire sera appliquée (Cf.§6-Sanctions et appels6.9.005).

EMARGEMENT

Pas d'émargement, ni de contrôle de licence.

L'émargement sera remplacé par une diffusion sur le site internet de la liste des pilotes et par un affichage sur place par catégorie des pilotes.

Chaque pilote doit s'assurer **avant 9h30**, qu'il est bien inscrit sans oublier de contrôler son numéro ainsi que sa catégorie.

ACCÈS

Adresse : Route de Saint-Héand 42480 La Fouillouse

En venant du Nord : par autoroute, Sortie 9 b, suivre La Fouillouse puis Tourner à gauche sur **Place de la Gare**, suivre la direction de Saint Héand et suivre les panneaux BMX

En venant du Sud : par autoroute, Sortie 10 , suivre La Fouillouse puis Tourner à droite sur **Place de la Gare**, suivre la direction de Saint Héand et suivre les panneaux BMX

BUVETTE – RESTAURATION

Une buvette et un service de restauration seront à votre disposition sur place et assurés par les bénévoles du club.

